

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de Conseillers :

en exercice 9
présents 7
votants 8

l'an deux mille vingt trois ----

le vingt septembre 2023 à dix-sept heures

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eddi ETIENNE, Vice-Président du CCAS.

Date de convocation : 7 septembre 2023

OBJET :

Participation 2023 à
l'A.D.M.R. du Pays Rochois

PRESENTS : M. ETIENNE

Mmes PAGET, BURNIER, BOCHATAY, ESPINASSE, VAUDEY, RANGHIERO

ABSENTS REPRESENTES : / Mme MICHEL donne procuration à Mme PAGET

ABSENTS :, M. GAILLARD

Sur proposition du Président et suite à la convention de participation signée le 20 mars 2003 avec l'A.D.M.R. du Pays Rochois, le Conseil d'Administration, avec 8 votes favorables :

- DECIDE de verser à l'A.D.M.R. du Pays Rochois une participation de 11.340 € pour l'année 2023 représentant 1,60 € par 7 087 habitants.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 22/09/2023

Affiché le : 22/09/2023

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Vice-Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE**